



## PREFECTURE DE LA CHARENTE

*Sous-Préfecture de Cognac  
Pôle Collectivités aménagement du territoire  
Affaire suivie par Myriam ROBERT  
Tél : 05 17 20 33 99  
Télécopie : 05.45.82.27.15  
Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr*

### ARRETE

portant prorogation du délai d'instruction de la demande d'enregistrement présentée par l'EURL DISTILLERIE DE PLAISANCE pour l'extension d'une installation de distillation sur la commune de SAINT-CYBARDEAUX

La Préfète de la Charente  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L512-7 à L512-7-7 et R.512-46-1 à R512-46-30 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU la demande d'enregistrement présentée le 26 mars 2019 par l'EURL DISTILLERIE DE PLAISANCE pour l'extension d'une installation de distillation qu'elle exploite route de Plaisance sur la commune de SAINT-CYBARDEAUX ;

VU le rapport du service de l'inspection des installations classées en date du 18 juin 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019 prescrivant une consultation du public sur la demande d'enregistrement de l'EURL DISTILLERIE DE PLAISANCE susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2018 donnant délégation de signature à Mme Chantal GUELOT, sous-préfète de Cognac ;

Considérant que ce dossier est toujours à l'instruction ce jour ;

./.

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un délai supplémentaire de deux mois, soit jusqu'au 26 octobre 2019 inclus, est accordé pour l'instruction de la demande d'enregistrement présentée par l'EURL Distillerie de Plaisance pour l'extension d'une installation de distillation située route de Plaisance sur la commune de SAINT-CYBARDEAUX.

**ARTICLE 2** : La Sous-préfète de Cognac, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les maires de SAINT-CYBARDEAUX et de ROUILLAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au demandeur.

COGNAC, le 29 JUIL. 2019

P/ LA PREFETE et par délégation  
la Sous-Prefète

Chantal GUELOT

